



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le huitième (8^e) jour du mois de septembre deux mille vingt-six à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Josée Goyette, Mairesse

M. Zacharie Quintal, conseiller # 1

M. Benoit Gherardi, conseiller # 4

Mme Caroline Devost, conseillère # 5

M. Raphaël Tétreault, conseiller #6

M. Enrique Machado, Directeur général et greffier-trésorier

Sont absents

Siège # 3 vacant

Mme Mélanie Lachance, conseillère # 2

Formant quorum, sous la présidence de Madame Josée Goyette, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffier d'assemblée : M. Enrique Machado,

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

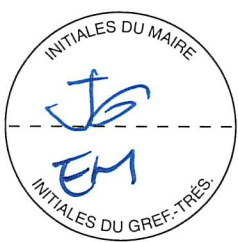
7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1 COMPTES À PAYER ET RÉMUNÉRATION

8. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 CONSTAT DE LA VACANCE – DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE – SIÈGE 3



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

9.2. NOMINATION D'UN DG ET GRÉFFIER-TRÉSORIER SUPPLÉANT

10. VOIRIE MUNICIPALE

10.1. OCTROI DU CONTRAT POUR ANALYSE DES MATÉRIAUX – LCL GÉNIE ENVIRONNEMENT

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

12. POINTS DE LA MAIRESSE

13. AFFAIRES DIVERSE

13.1 LEVÉE DE FONDS - FONDATION LÉVESQUE- CRAIGHEAD

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. VARIA

15.1 COLLOQUE DE ZONE- ADMQ

16. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2026.09181

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

APPUYÉ PAR : **M. Benoit Gherardi**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2026

2026.09182

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Zacharie Quintal**

APPUYÉ PAR : **M. Benoit Gherardi**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

6. URBANISME

6.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en juillet 2026.

7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1. COMPTES À PAYER ET RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

2026.09183

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mme. Caroline Devost**

APPUYÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les dépenses effectuées depuis la dernière séance ordinaire du conseil, et prend connaissance des salaires payés pour le mois d'août 2026 et le paiement des comptes, au total représentant les déboursés suivants ;

Total des comptes à payer : **496 553 \$**

Total des salaires des employés : **13 500 \$**

Total des salaires des élus : **4 478 \$**

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1. CONSTAT DE LA VACANCE DU SIÈGE NUMÉRO 3 AU CONSEIL MUNICIPAL

2026.09184

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en date du 18 août 2026, la lettre de démission de Mme Annie Préfontaine, conseillère au siège numéro 3;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), la vacance du siège est effective à compter de la date de réception de ladite démission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

APPUYÉ PAR : **M. Zacharie Quintal**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil prenne acte de la démission de Mme Annie Préfontaine, reçue le 18 août 2026, et constate officiellement la vacance du siège numéro 3 à compter de cette date;

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette un avis de vacance au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) conformément aux exigences de la LERM;

QUE le directeur général et greffier-trésorier procède à la publication de l'avis public de la vacance selon les modalités prévues par la loi.



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

ADOPTÉ

9.2. NOMINATION D'UN DG ET GREFFIER-TRÉSORIER SUPPLÉANT

2026.09185

ATTENDU QUE la municipalité souhaite assurer la continuité des services administratifs lors des absences du directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE Mme Merrydith Bombardier, employée de la municipalité, possède les compétences nécessaires pour exercer ces fonctions à titre suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Zacharie Quintal**

APPUYÉ PAR : **M. Benoit Gherardi**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Mme Merrydith Bombardier soit nommée directrice générale et greffière-trésorière suppléante, et qu'elle exerce ces fonctions lors des absences du directeur général et greffier-trésorier;

QU'une rémunération supplémentaire de 200 \$ par semaine lui soit versée pour l'exercice de ces fonctions lors d'une suppléance d'une semaine ou plus;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉ

10. VOIRIE MUNICIPALE

10.1. OCTROI DU CONTRAT POUR ANALYSE DES MATÉRIAUX – LCL GÉNIE ENVIRONNEMENT

2026.09186

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge doit procéder à l'analyse des matériaux dans le cadre des travaux d'asphaltage des chemins Mystic, Walbridge et Duhamel;

ATTENDU QUE la firme LCL – Génie environnement et développement durable a déposé une soumission portant le numéro 11844, pour un montant de 7 440 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE le montant de la soumission excède le pouvoir de dépenser du directeur général et greffier-trésorier, fixé à 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mme. Caroline Devost**



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

APPUYÉ PAR : M. Raphaël Tétreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à LCL – Génie en-
vironnement et développement durable, pour l'analyse des
matériaux dans le cadre des travaux d'asphaltage des che-
mins Mystic, Walbridge et Duhamel, conformément à la sou-
mission numéro 11844, pour un montant total de 7 440 \$ plus
taxes;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à
signer tout document nécessaire à la conclusion du contrat.

ADOPTÉ

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

12. POINTS DE LA MAIRESSE

13. AFFAIRES DIVERSE

**13.1. LEVÉE DE FONDS - FONDATION LÉVESQUE-
CRAIGHEAD**

La mairesse informe les citoyens sur l'activité de levée de
fonds que sera réalisé pour bénéficier la Fondation
Lévesque-Craighead.

13.2. PROJET BROME D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a annoncé publiquement
avoir retenu le tracé C comme tracé privilégié du projet de
construction du poste de Brome et de sa ligne d'alimentation
à 120 kV;

CONSIDÉRANT que, par les résolutions 143-0426 du 8 avril
2026 et 275-0626 du 16 juin 2026, la MRC de Brome-Missis-
quoi a demandé à Hydro-Québec de transmettre les ana-
lyses, critères d'évaluation, pondérations, simulations vi-
suelles et données comparatives nécessaires à une appré-
ciation rigoureuse des différents tracés étudiés;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune réponse officielle d'Hy-
dro-Québec n'a été reçue en lien avec lesdites résolutions et
que plusieurs demandes demeurent toujours sans réponse;

CONSIDÉRANT que les informations présentées jusqu'à
maintenant ne permettent pas de démontrer de manière con-
cluante que le tracé C constitue l'option la plus cohérente
avec les orientations régionales relatives à l'aménagement
du territoire, à la protection des paysages, à la conservation
des milieux naturels, à la préservation du territoire agricole, à
la connectivité écologique, au développement touristique et à
l'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT que la MRC de Brome-Missisquoi s'est do-
tée d'outils de planification et de connaissance du territoire

2026.09187



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

traduisant une vision collective du développement régional, notamment le Plan stratégique territorial de développement durable, le Schéma d'aménagement et de développement, le Plan régional des milieux naturels ainsi que l'Atlas des paysages;

CONSIDÉRANT que ces outils reposent notamment sur la protection des paysages, la conservation des milieux naturels d'intérêt, le maintien de la biodiversité, la préservation du territoire agricole et la recherche d'un équilibre durable entre le développement du territoire et la protection de ses ressources naturelles;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux environnementaux, agricoles, économiques, sociaux, touristiques, paysagers et écologiques associés au choix d'un tracé;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la MRC et de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge n'est pas de privilégier ou d'écarter prématurément un tracé, mais de s'assurer que toute décision repose sur une analyse complète, transparente et comparable des impacts;

CONSIDÉRANT que les infrastructures énergétiques sont indispensables au développement économique et à la transition énergétique, mais que leur planification doit être compatible avec les orientations d'aménagement, de conservation et de mise en valeur du territoire adoptées collectivement;

CONSIDÉRANT que les projets d'envergure doivent être planifiés en tenant compte de l'ensemble des dimensions du développement durable, notamment les dimensions environnementale, sociale, agricole, paysagère;

CONSIDÉRANT que la MRC de Brome-Missisquoi et les municipalités concernées doivent disposer de toute l'information requise afin d'exercer pleinement leur rôle de représentation, d'analyse et de planification du territoire;

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées dans le milieu, la sensibilité des territoires concernés et les impacts potentiels du projet sur les paysages, les milieux naturels, les terres agricoles, la biodiversité et les communautés locales;

CONSIDÉRANT que la transition énergétique doit s'appuyer sur des démarches rigoureuses, transparentes, vérifiables et respectueuses des collectivités locales;

CONSIDÉRANT les démarches de collaboration entreprises par la MRC de Brome-Missisquoi et les municipalités concernées et leur volonté de poursuivre celles-ci afin d'identifier une solution qui limite les impacts du projet et respecte les orientations régionales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

APPUYÉ PAR : **M. Benoit Gherardi**



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RÉAFFIRMER que le conseil des maires de la MRC souhaite parler d'une seule voix dans ce dossier et que des préoccupations demeurent quant au processus ayant mené à l'identification du tracé C comme scénario privilégié par Hydro-Québec;

DE S'OPPOSER en l'état actuel de l'information disponible, à la mise en œuvre du tracé C par Hydro-Québec tant qu'une analyse comparative complète, documentée, transparente et rendue publique de l'ensemble des scénarios étudiés n'aura pas été réalisée;

D'EXIGER qu'Hydro-Québec transmette à la MRC de Brome-Missisquoi l'ensemble des informations nécessaires à une évaluation éclairée du projet, notamment :

- un argumentaire complet, détaillé et documenté justifiant le choix du tracé C;
- l'ensemble des critères d'analyse, des pondérations et des résultats ayant servi à l'évaluation comparative des différents scénarios;
- un tableau comparatif exhaustif faisant état des impacts environnementaux, agricoles, économiques, sociaux, touristiques, paysagers et écologiques de chacun des tracés étudiés;
- un rapport sur les évaluations et analyses visuelles complètes du projet ainsi que l'accès à une interface multimédia afin de pouvoir apprécier les simulations paysagères et comparatives des différents tracés;
- les données permettant d'évaluer les effets de chaque tracé sur les milieux naturels, la biodiversité, la connectivité écologique, les terres agricoles, les paysages et les communautés concernées;

D'EXIGER que l'analyse comparative des différents scénarios soit réalisée de manière rigoureuse, transparente et vérifiable et qu'elle démontre leur compatibilité avec les orientations et objectifs du Plan stratégique territorial de développement durable, du Schéma d'aménagement et de développement, du Plan régional des milieux naturels et de l'Atlas des paysages de Brome-Missisquoi;

DE DEMANDER au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de prendre les mesures requises afin que le projet de construction du poste de Brome et de sa ligne d'alimentation à 120 kV fasse l'objet d'un examen public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, considérant les préoccupations exprimées dans le milieu, la sensibilité des territoires concernés et les impacts potentiels du projet;

DE DEMANDER que l'examen public porte notamment sur la justification du projet, l'évaluation comparative des tracés, les



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

impacts cumulatifs et les mesures permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les effets du projet sur les milieux naturels, le territoire agricole, les paysages et les communautés locales;

DE DEMANDER que les organismes compétents, notamment la Régie de l'énergie et la Commission de protection du territoire agricole du Québec, soient appelés à examiner et à se prononcer sur les éléments du projet relevant de leurs compétences respectives;

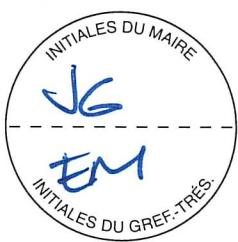
DE RÉAFFIRMER que la MRC de Brome-Missisquoi et la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge sont favorables à la transition énergétique et au développement des infrastructures nécessaires à la vitalité économique du territoire, dans la mesure où ces projets sont planifiés de manière transparente et respectent les orientations régionales, les collectivités locales, les paysages, les milieux naturels et le territoire agricole;

DE POURSUIVRE les démarches de collaboration avec Hydro-Québec, les municipalités concernées, les organismes du milieu et les experts compétents afin d'identifier une solution qui concilie les besoins énergétiques, la protection du territoire et l'acceptabilité sociale;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution :

- à la présidente-directrice générale d'Hydro-Québec;
- à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- au ministre des Affaires municipales;
- au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- à la Régie de l'énergie;
- à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- à la députée de Brome-Missisquoi;
- au député fédéral de Brome-Missisquoi;
- à l'Union des producteurs agricoles;
- ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC de Brome-Missisquoi;
- aux candidats pour Brome-Missisquoi à l'élection provinciale.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation



COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été tenue.

15. VARIA

15.1. COLLOQUE DE ZONE- ADMQ

La mairesse informe les citoyens que l'hôtel de ville sera fermé le 17 septembre prochain en raison du colloque de zone de l'ADMQ, auquel le personnel administratif assistera.

16. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2026.09188

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé.

IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Raphaël Tétreault**

APPUYÉ PAR : **M. Zacharie Quintal**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée.

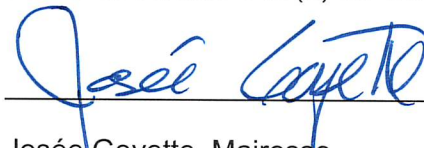
Il est **20 h 02**

ADOPTÉ


Josée Goyette
Mairesse


Enrique Machado
Directeur général et greffier-
Trésorier

Je, Josée Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Josée Goyette, Mairesse